



**La difficile construction du jugement collectif : la
sélection des projets de recherche à financer, analysée
par Michèle Lamont**

Hervé Dumez

► **To cite this version:**

Hervé Dumez. La difficile construction du jugement collectif : la sélection des projets de recherche à financer, analysée par Michèle Lamont. AEGIS Le Libellio d', 2011, 7 (1, Printemps), pp.29-38. <hal-00574140>

HAL Id: hal-00574140

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00574140>

Submitted on 7 Mar 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

“Il y a là quelque chose qui cloche. Cela se produit souvent dans les discussions : c’est sans doute une question de définition.”

Fernando Pessoa, *Le banquier anarchiste*

Sommaire

3

Marques Frontières: Trade marks and information
P. Duguid

11

Débat

15

La neuroéconomie en question
C. Schmidt

23

Débat

29

La difficile construction du jugement collectif :
la sélection des projets de recherche à financer analysée par Michèle Lamont
H. Dumez

RAISONNANCES

39

Pourquoi jeter le bébé avec l'eau du bain ?
Méthodologie sans épistémologie n'est que ruine de la réflexion !
M.-J. Avenier

53

Éléments pour une épistémologie de la recherche qualitative en gestion (2)
Une réponse à Marie-José Avenier
H. Dumez

Paul Duguid (SIMS-Berkeley) s'interroge sur un aspect de la propriété intellectuelle nettement moins étudié que les brevets ou les droits d'auteurs, la marque. Ses recherches reposent sur un matériau jamais encore systématiquement étudié, les dépôts de marque, notamment en France, depuis leur origine. Sa réflexion le conduit à élaborer le concept de symétrisation de l'information.

A partir de son livre paru chez Odile Jacob, Christian Schmidt (Dauphine) présente les développements d'un courant de recherche novateur, la neuroéconomie, dans ses différentes dimensions. Il précise notamment ce qu'on peut attendre de ce nouveau champ, et ce qu'on ne doit pas en attendre.

Dans un livre récent, How professors think, Michèle Lamont (Harvard University) analyse la manière dont des chercheurs de différentes disciplines, réunis dans des comités, construisent un jugement collectif en sélectionnant des projets de recherche à financer. L'intérêt de l'ouvrage est bien sûr d'aider à comprendre un aspect de la politique de recherche. Mais il dépasse cette situation, pour poser la question plus générale de ce qu'est le jugement en tant que phénomène social.

Enfin, Marie-José Avenier (CERAG, Grenoble) réagit sur les questions épistémologiques soulevées dans le précédent numéro en défendant le paradigme constructiviste. Pour elle, il s'agit bien d'un paradigme même si elle distingue différents types de constructivisme, fondé sur des hypothèses concernant l'origine de la connaissance. Une réponse est faite à sa critique, notamment sur cette notion de paradigme et ses fondements.

Un supplément à ce numéro traite de la nature des concepts, de leur création, de leur définition et de leur redéfinition

A tous et à chacun, bonne lecture.

Hervé DUMEZ

La difficile construction du jugement collectif : la sélection des projets de recherche à financer analysée par Michèle Lamont

Hervé Dumez
CNRS / École Polytechnique

*Lorsqu'on rassemble un certain nombre d'hommes
pour bénéficier de leur sagesse conjointe,
on rassemble aussi, inévitablement, tous leurs préjugés
et toutes leurs passions, leurs opinions fautive,
leurs intérêts particuliers et leurs vues égoïstes.*

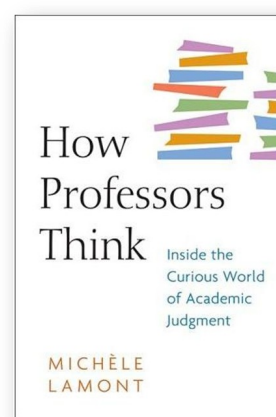
Benjamin Franklin

Le livre de Michèle Lamont (2009) s'intéresse à un sujet apparemment restreint : la manière dont fonctionnent les comités qui, comme ceux de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) en France, attribuent des financements à des projets de recherche. Encore l'étude concerne-t-elle seulement les comités en charge des humanités et sciences sociales. On pourrait donc penser que l'ouvrage ne devrait intéresser qu'un public très limité : celui des chercheurs en sciences sociales qui soumettent des projets de recherche (et se les voient le plus souvent refuser...) en y ajoutant éventuellement les administratifs des organismes de financement de la recherche désireux de réfléchir à leur métier. Ce n'est pas le cas.

D'abord parce que le sujet est en lui-même de plus en plus central et stratégique : si la compréhension de la dynamique de nos économies et de nos sociétés est essentielle, l'étude de la manière dont elle est orientée par le financement de la recherche l'est de manière évidente.

Mais, d'autre part, le problème analysé est sans doute plus général. Il porte en effet, comme l'indique le sous-titre du livre, sur les mécanismes collectifs du jugement. Arendt l'appelle le « partager-le-monde-avec-autrui », à la suite de Kant qui parle d'une « manière de penser élargie » (Arendt, 2005, p. 283) :

Dans la *Critique du jugement* pourtant, Kant a insisté sur une autre façon de penser, selon laquelle être en accord avec soi-même serait insuffisant : il s'agit d'être capable de « penser à la place de quelqu'un d'autre », et pour cette raison Kant l'appela une « mentalité élargie » (*eine erweiterte Denkungsart*). La faculté de juger repose sur un accord potentiel avec autrui, et le processus de pensée en acte dans le jugement n'est pas, comme dans le processus mental du pur raisonnement, un dialogue entre moi et moi-même ; il se trouve toujours et primitivement, même si je suis tout à fait seul à faire mon choix, dans une communication anticipée avec autrui avec qui je sais finalement devoir trouver un accord. C'est de cet accord potentiel que le jugement tire sa validité spécifique. Ce qui signifie, d'une part, qu'un tel jugement doit se libérer lui-même des « conditions subjectives privées », c'est-à-dire des idiosyncrasies qui déterminent naturellement la perspective



de chaque individu en privé, et sont légitimes tant qu'elles restent opinions soutenues en privé, mais qui ne sont pas faites pour la place du marché, et perdent toute validité dans le domaine public. Et cette pensée élargie, qui en tant que jugement, sait transcender ses propres limites individuelles, ne peut, d'autre part, fonctionner dans l'isolement strict ni dans la solitude ; elle nécessite la présence des autres « à la place desquels » elle doit penser, dont elle doit prendre les vues en considération, et sans lesquels elle n'a jamais l'occasion d'opérer. Comme la logique, pour être saine, réclame la présence de soi-même, le jugement, pour être valide, réclame la présence d'autrui. Dès lors, le jugement est doué d'une certaine validité spécifique, mais il n'est jamais universellement valide. Ses droits à la validité ont toujours pour limites ces autres à la place desquels la personne qui juge s'est mise pour faire ses considérations. (pp. 281-282)

Comment s'élabore et fonctionne un jugement collectif est bien l'objet du livre (même s'il ne discute pas la notion de jugement en elle-même), par delà le cas particulier des comités scientifiques étudiés.

Enfin, le livre pose un autre problème central du fonctionnement général de nos sociétés : le rapport à l'expertise. Faut-il écouter l'expertise, et jusqu'à quel point ?

Le modèle familial (et faux)

On s'attendrait à ce que les choses se passent ainsi : les membres des comités en charge de sélectionner les projets de recherche à financer sont des scientifiques. Ils vont d'emblée se mettre d'accord sur deux choses. D'une part, les projets seront classés en fonction de critères objectifs pertinents sur lesquels il y aura consensus, en fait un seul critère objectif exclusif – l'excellence scientifique – qui se décline en plusieurs sous-critères (originalité du projet, rigueur méthodologique, clarté de rédaction, etc.). D'autre part, tous les membres du comité s'accorderont pour être wébériens, c'est-à-dire n'être que rationnels (juger sur l'excellence scientifique) excluant toute autre considération de la discussion, et notamment en mettant entre parenthèses les considérations de nature personnelle et subjective (le projet est proche de mon style personnel de recherche, je connais le candidat, etc.).

L'analyse des discussions à l'intérieur des comités de scientifiques devrait alors être un modèle cristallin de rationalité objective consensuelle.

L'intérêt du livre est de montrer que les choses ne se passent pas ainsi.

L'absence de critère consensuel de sélection

Les appartenances disciplinaires rendent la détermination de critères de sélection consensuels impossible. L'économie a construit un consensus autour de la formalisation mathématique en éliminant *de facto* les autres approches de son champ. Un anthropologue décrit ainsi les économistes :

They [...] were viewed as living in their own world, defined by a theoretical worldview and both being unwilling to explain it and not interested in thinking about anything different. (p. 102)

Les historiens forment eux aussi une communauté assez consensuelle, mais autour d'un style de scientificité très différent : ils mettent l'accent sur le savoir-faire du travail empirique à partir de l'étude d'archives originales. La science politique s'est scindée en deux : en adoptant le modèle du choix rationnel, une partie désormais majoritaire de la discipline a été gagnée par ce qu'un économiste lui-même appelle le « cancer de l'économie » (p. 97) – elle développe de plus en plus la modélisation mathématique ; la partie qui tend à devenir minoritaire continue à pratiquer la

statistique descriptive et les approches qualitatives. Les autres disciplines sont souvent très divisées dans leurs approches de la scientificité et des méthodologies. Aucun consensus global n'est donc possible sur un – ni même quelques – critère(s) « objectif(s) » de sélection des projets.

Certes, il existe bien des critères. Certains sont formels, et jouent d'ailleurs un grand rôle : c'est le cas de la clarté d'exposition. Comme il s'agit de convaincre des chercheurs alors que le projet ne relève pas de leur spécialité, et quelquefois même pas de leur compétence, qui disposent de peu de temps pour évaluer une masse de propositions, exposer en un paragraphe de quelques lignes, de manière lumineuse, les enjeux d'un projet, ce qu'il peut apporter à la connaissance, est crucial. L'impact du projet (« *significance* »), son originalité, la rigueur méthodologique sont des critères plus substantiels. Mais, selon les disciplines, le contenu de ces critères n'est pas le même. Pour un économiste mathématicien (expression qui tend à tourner de plus en plus au pléonasme), la rigueur méthodologique est très différente de celle que peut développer un anthropologue qui fait du terrain dans une tribu d'Amazonie. Par ailleurs, alors même que chaque critère peut revêtir des contenus très différents, pris ensemble ils sont au moins partiellement contradictoires entre eux : les projets très innovants peuvent par exemple présenter plus facilement que les autres des faiblesses méthodologiques. Va-t-on privilégier le côté innovant du projet, ou mettre en avant ses faiblesses méthodologiques ? Va-t-on défendre un projet parce qu'il est innovant, alors qu'on perçoit ses faiblesses méthodologiques, puis en défendre un autre parce qu'il est très rigoureux, alors qu'on admet qu'il est assez peu innovant, critiquer un projet pour sa méthodologie, en avançant que son originalité ne peut pas compenser cette faiblesse, mais en défendre un autre qui présente le même défaut, en affirmant cette fois que l'originalité du sujet mérite qu'il soit quand même financé ? Cela signifierait que l'on applique sur un projet un critère, et dans d'autres cas des critères différents. C'est effectivement ce qui se passe, comme le montre l'étude de Michèle Lamont. Mais alors, la question se pose de l'irrationalité collective du processus de sélection. Elle se pose en effet, nous y reviendrons.

Une autre question apparaît, qui est celle des stratégies. Les scientifiques sont tout, sauf de doux rêveurs. Ils développent des stratégies, souvent assez élaborées, qui se trahissent parfois mais sont généralement difficilement détectables. La plus vicieuse et la plus difficile à contrer est le « *low-balling* » : il s'agit de mettre en avant les faiblesses des projets qui sont en concurrence avec ceux que vous désirez voir financés, et de sous-noter les concurrents dangereux. Menée systématiquement, une telle stratégie se repère, mais reste difficile à contrer, si le stratège accepte la réprobation générale (certaines stratégies sont plus ou moins admises dans le milieu, celle-ci est la seule considérée comme inadmissible – son contraire, par exemple, le « *high-balling* » apparaît tolérable). On trouve dans les autres stratégies possibles l'alliance secrète ou le renvoi d'ascenseur (« *horse-trading* ») : sans même qu'il y ait alliance organisée, je soutiens le projet que tu soutiens en espérant qu'en retour tu soutiendras le projet que je soutiens. Dans une situation de jeu répété à la Axelrod, une coopération spontanée peut alors s'installer. Ou, au contraire, peuvent se développer des stratégies d'intimidation disciplinaire (« *disciplinary intimidation* », selon l'expression d'une des personnes interviewées – p. 119) ou méthodologiques (le quantitatif sur le qualitatif), c'est-à-dire des tentatives pour imposer une forme de pouvoir, avec phénomène d'intériorisation ou non. De manière fort évidente, des hiérarchies apparaissent dans ces comités, le poids de certains participants devenant prépondérant dans un contexte défini officiellement par l'égalité parfaite entre tous.

A pecking order emerges within the group during the process of deliberating.
(p. 146)

Dans de telles conditions, – l'impossibilité de trouver des critères objectifs partagés entre des stratèges sophistiqués au pouvoir inégal –, le monde des comités scientifiques devrait donc être celui de Hobbes – un état de guerre généralisé, chacun étant un loup pour les autres. Mais, comme l'avait noté Valéry, « Entre vieux loups, la bataille est plus âpre, plus savante, mais il y a certains ménagements ». Des régulations apparaissent en effet.

Les régulations

On pense évidemment aux règles formelles. Chaque panéliste se voit en effet distribuer un gros livre de règles de déontologie. Comme le dit l'un d'eux, il est probable que personne n'a jamais ouvert le livre en question. Certaines règles formelles sont évidentes : c'est le cas des conflits d'intérêts clairs. Sur un projet présenté par un de ses anciens doctorants, un de ses co-auteurs, ou encore un chercheur de son institution, etc., un participant déclare être en conflit d'intérêts et n'intervient pas. Mais les régulations les plus importantes sont informelles.

Dans la mesure où une évaluation en termes absolus, sur une échelle continue à partir d'un critère objectif et consensuel, est impossible, la première régulation porte sur une réduction. Les panélistes sont là pour évaluer un ensemble de propositions. La réduction consiste à renoncer à penser par rapport à un absolu (qui est en fait éminemment subjectif : qu'est-ce que l'excellence scientifique en soi ?) et à admettre de comparer les propositions entre elles (si certains participants sous-notent par exemple l'ensemble des propositions, ils créent alors un problème collectif). Le phénomène de réduction est lié au fait qu'il n'existe pas de critères d'évaluation « objectifs » ou absolus définis *a priori* :

Until I've read the whole batch, I don't even know exactly what the standards are going to be. (p. 142)

Une fois la réduction opérée, deux autres régulations informelles jouent. La première est le respect des disciplines et de l'expertise (*deferring to expertise* – p. 117 et sq). Lorsque quelqu'un a déclaré son expertise (je connais bien ce sujet, la littérature scientifique qui le concerne, l'école de pensée à laquelle se rattache cette proposition, etc.), il est extrêmement mal venu et mal vécu de contester cette expertise, au moins de front. Comme on l'a vu, certaines disciplines ou méthodologies tendent à l'hégémonie et peuvent pratiquer l'intimidation disciplinaire, mais des réactions collectives tendent assez rapidement à les remettre à leur place. Surtout, une telle pratique est perçue comme pouvant menacer l'ensemble du fonctionnement du comité. Le respect de l'expertise est donc une condition primordiale de ce fonctionnement : si un projet d'anthropologie est défendu par un expert anthropologue, il est déplacé pour un économiste ou un sociologue de l'attaquer de front. Des questions peuvent être posées ou des remarques faites (« la méthodologie me paraît quand même un peu faible »), mais le dernier mot appartient à l'expert. Cette régulation s'accompagne d'une régulation complémentaire : les comités respectent une obligation de diversité. Tous les financements ne peuvent pas aller à une discipline, ou à un petit nombre d'entre elles, ou à un petit nombre d'universités (Harvard, Stanford, M.I.T., etc.). Alors que les scientifiques interrogés expliquent que seule l'excellence scientifique devrait être le critère de sélection, en pratique ce critère (dont on a vu de toute manière qu'il était impossible à définir de manière univoque) est fortement tempéré par une exigence de maintien de la diversité. Celle-ci porte beaucoup plus sur la diversité des disciplines, des méthodologies, des

institutions de recherche (prestigieuses et moins prestigieuses) que sur la diversité sexuelle ou ethnique (qui peut être prise en compte, mais l'est toujours de manière limitée – on cherche à éviter que les projets financés soient uniquement des projets portés par des chercheurs de sexe masculin et blancs de peau, mais on sent qu'il ne faut pas aller trop loin dans l'opposition entre ce critère et celui de l'excellence scientifique). D'autres régulations, moins centrales mais néanmoins importantes, complètent ces trois principales : un bon panéliste doit donc surtout pratiquer le respect de la diversité disciplinaire et méthodologique, mais il doit aussi savoir être clair dans ses présentations et évaluations, et succinct (rien ne tape plus sur les nerfs des participants que l'un d'entre eux quand il fait des digressions ou s'égaré dans des développements filandreux et qui n'en finissent pas).

Dans ces régulations, les administratifs des institutions de financement qui représentent celles-ci dans les comités et assistent ces derniers dans leur fonctionnement jouent un rôle de garants. Ils interviennent si une règle risque d'être bafouée.

L'évaluation du processus par les acteurs et par l'auteur

La participation à un tel type de comité et l'analyse qu'en fait Michèle Lamont devraient conduire la communauté scientifique à un grand scepticisme sur les décisions prises. Or, il n'en est rien. Les participants sont parfaitement conscients qu'il n'existe pas de critère de scientificité objectif, que les choix résultent de compromis, de négociations (« *I think that the process of these committee meetings is about negotiations* » déclare un interviewé – p. 124), que parfois, dans la hâte des choix bizarres sont opérés, des bons projets passant à la trappe et d'autres moins bons étant retenus au nom de la diversité. On pourrait penser que, conscients de cela, les scientifiques se trouvent profondément déstabilisés. Ce n'est pas le cas. Ils croient collectivement, et cette croyance est extrêmement forte, que l'évaluation par les pairs (« *peer review* ») est un excellent système et conduit à de bonnes décisions. Il ne s'agit nullement d'une croyance sceptique, du type « le système est plein de graves défauts, mais c'est finalement le moins mauvais possible, le pire à l'exception de tous les autres », il s'agit d'une croyance éminemment positive et tendant à éliminer tout doute.

Almost without exception, the panelists I talked with consider their deliberations fair and their panel able to identify the top proposals. [...] the evaluators do not believe that their panel did a perfect job, but they do maintain that they identified the best proposals « on average ». They agree that meritocracy guides the process of selection and that unfettered market mechanisms generally determine the outcome of the competition. Some qualify their views by referring to the « role of chance and passion » in the process, and some acknowledge that « mistakes are made ». Overall, however, they are confident that panels succeed in identifying high-quality proposals, and the peer review « works » as a mechanism for quality control. (p. 108)

Il y a dans l'air une croyance absurdemment optimiste (le mot anglais est : « *Pollyannaish* ») dans le bon fonctionnement du système. Michèle Lamont doit y avoir été confrontée, puisqu'elle conclut son livre ainsi :

Belief in the legitimacy of the system is essential to preserving the vitality of research and of higher education in the United States and beyond. At the same time, a Pollyannaish support for this system, as opposed to a full



recognition of its contradictory character, will ultimately weaken it. So it is crucial to recognize its necessary embeddedness in human action and its frequent conflation of judgment of quality with judgment of taste. In the end, having a better understanding of peer evaluation and its imperfections may help academics to practice it with greater self-awareness as well as increased conviction. (p. 249)

Il est probable qu'une même analyse (croyance absurdement optimiste dans le processus de sélection des propositions et nécessité de revenir à une appréciation plus équilibrée) peut et doit être menée au niveau des articles dans les revues scientifiques.

Une limite de l'analyse : la question du dispositif

Michèle Lamont a posé elle-même une des limites de son analyse : elle explique bien que le dispositif organisationnel est central dans le fonctionnement des comités, mais elle l'étudie assez peu. Elle souligne un point : l'unité de lieu et l'unité de temps, avec la contrainte de finir. Les comités se tiennent souvent pendant deux jours, et une décision (c'est-à-dire un classement des propositions qui pourront être financées) est impérative à l'issue du dernier jour (quelquefois un samedi, avec des participants qui doivent reprendre un avion pour rentrer chez eux) :

Given this diversity in disciplinary evaluative cultures and the associated potential for conflict, how do panelists succeed in reaching consensus and making awards ? As we learned [...], the technology of peer review panels brings scholars into the same room and creates a context that constrains and channels differences. The rules and exigencies of reviewing, and the constraints of making funding decisions within a delimited time frame, push panelists to reach agreement. So too does the promotion of a culture of pluralism by program officers. Although academics are contrarians, this culture helps counterbalance disciplinary differences by fostering shared commitment to academic excellence. (p. 105)

Michèle Lamont a raison de mettre l'accent sur le temps contraint qui se retrouve dans tous les dispositifs et en est sans doute l'élément central. Sur les autres éléments, les interviewés sont souvent sceptiques. Ils mettent l'accent sur les caractéristiques des personnes plus que sur celle du dispositif :

She [une chercheuse interviewée, membre d'un comité] concludes, pragmatically, that « nothing is perfect », and that « human beings will find ways to bend rules, so the only thing that can really help is just to try to get people to have high-level integrity and a sense of fairness ». (p. 145)

Mais les techniques utilisées dans le dispositif ne sont pas analysées dans le livre. Par exemple, il semble que les panélistes étudiés aient accès à toutes les propositions. Des expertises externes au comité sont sollicitées pour chaque projet, les experts n'étant pas choisis par les membres du comité, mais par la technostucture des organismes de financement (souvent des gens ayant un PhD ou des chercheurs en détachement). Si l'on prend le fonctionnement des comités ANR en France (pour ceux auxquels j'ai personnellement participé), le dispositif est différent : pour chaque proposition, il y a dans le comité un rapporteur (qui est normalement de la même discipline – un sociologue pour une proposition en sociologie) et un lecteur (qui est souvent d'une discipline différente – un psychologue pour une proposition en sociologie). Ce n'est pas l'ANR, mais le rapporteur qui propose les experts extérieurs au comité, qui font des rapports, et il opère la synthèse de ces rapports (les porteurs d'un projet peuvent suggérer des noms d'experts et peuvent donner une liste d'experts non souhaités par eux, par exemple en raison de conflits d'intérêts). Le lecteur est là pour vérifier et garantir que tout s'est fait de manière congrue (le rapporteur a nommé des experts

indépendants des porteurs de la proposition, ni des « amis », ni des « ennemis » du porteur de projet, et il a fait une synthèse équilibrée des expertises). Le respect de l'expertise disciplinaire était au début fortement intégré dans le dispositif lui-même puisque le rapporteur n'avait accès qu'aux propositions dont il était rapporteur, donc des propositions relevant de sa discipline, et uniquement aux propositions d'autres disciplines dont il était lecteur (le dispositif a évolué, puisque désormais chaque membre du comité a accès à tous les projets évalués par le comité). De plus, il y a une répartition des possibilités de financement indicative (mais largement respectée *in fine*) en fonction du nombre relatif des propositions selon les disciplines (si les propositions en économie représentent 30% des propositions soumises au comité, l'économie représentera à peu près 30% des propositions finalement financées). La règle n'est pas respectée à la virgule près, et un jeu est donc possible (qui peut profiter aux disciplines très minoritaires qui ont ainsi une chance d'être finalement représentées dans le tableau final). Un autre point est de savoir si les membres de comités ne participent qu'à une campagne de financement, où s'ils se retrouvent pour plusieurs années. S'ils savent qu'ils vont se retrouver plusieurs années consécutives, des phénomènes de structuration sont plus probables (effets de pouvoir, effets de coopération à la Axelrod, etc.). On voit que le dispositif peut sans doute jouer un rôle décisif dans les décisions prises. L'absence d'un chapitre consacré à cette question est sans doute une des limites du livre.

Deux réflexions personnelles et des propositions méthodologiques en guise de conclusion

L'expérience personnelle de comités analogues à ceux qu'analyse Michèle Lamont m'amène à deux réflexions.

La première est celle de la conscience d'un processus réellement irrationnel par moment, cette conscience venant surtout de la contrainte de temps qui fait se succéder des évaluations sur des dossiers à un rythme rapide, avec l'emploi de critères assez radicalement différents. Sur un dossier, l'originalité scientifique est valorisée, et la faiblesse méthodologique considérée comme non dirimante ; sur un dossier traité quinze minutes plus tard, la faiblesse méthodologique est considérée comme dirimante et l'originalité scientifique n'apparaît pas déterminante, etc. Ceci est souligné dans le livre, mais la croyance collective dans la qualité du processus semble l'emporter sur le sentiment individuel ressenti d'irrationalité :

To respect « cognitive contextualization » means to adopt different criteria of evaluation for different proposals. But the resulting incommensurability is very much at odds with a social science epistemology that would suggest that the same standards (about falsification, for instance) should apply to all types of research. (p. 142)

Les individus eux-mêmes paraissent perdre leur cohérence dans le processus : ils partaient avec des idées simples et non-négociables (« seule l'excellence scientifique doit prévaloir, à l'exclusion de toute autre considération ») et ils se surprennent à manier de manière incohérente des critères multiples, changeants, partiellement ou même frontalement contradictoires, au point de ne plus bien savoir se comprendre eux-mêmes :

La confusion mentale, – qui est plus ou moins pathologique dans le seul, – est normale quand on est plusieurs... L'incohérence, les quiproquos, le coq-à-l'âne, etc., sont de règle, et même de rigueur, dans les conversations, débats, discussions, et autres « échanges de vues », consultations, controverses. On n'avancerait pas si on comprenait. J'irai plus loin : on ne se

comprendrait pas soi-même si on comprenait les autres. Et on cesse de comprendre les autres si on se comprend tout à fait soi-même. (Valéry, 1960, *L'idée fixe*, p. 228)

Mais, interrogés après coup, les participants à ces comités semblent retrouver leur cohérence en en attribuant une au processus. Mon point est qu'à titre individuel, je suis beaucoup moins confiant dans la rationalité du processus que ne le sont les acteurs interrogés par Michèle Lamont. Ils pensent que la crème remonte à la surface de manière finalement assez naturelle, et j'ai le sentiment que la crème en question est constituée des propositions les plus lisses, les mieux formulées, prêtant peu de place à la critique, ce qui signifie soit des « projets » qui en fait ont déjà été aux trois-quarts réalisés (il est plus facile, dans ce cas, de parler des résultats attendus de la recherche, puisqu'ils sont déjà là...), soit les propositions peu risquées (une méthodologie éprouvée sur des données déjà bien constituées). Mais la véritable crème, celle des propositions scientifiques innovantes, risquées, et potentiellement réellement fécondes, n'émerge que si quelqu'un les défend.

C'est mon second point, bien mis en lumière par Michèle Lamont, à savoir le rôle déterminant joué par les émotions dans le processus. Le monde étudié est un monde de scientifiques, et il s'agit de juger de la qualité de projets de recherche. On pourrait imaginer que les émotions jouent un rôle extrêmement négligeable dans les décisions prises, or l'analyse montre que non, et les chercheurs interviewés soulignent bien ce phénomène. On oppose parfois le « cognitif » et l'« émotionnel » (pour souvent, dans un second temps, expliquer qu'ils ne sont pas séparables...), mais le livre montre à quel point une telle distinction est conceptuellement absurde : le « cognitif » n'est pas un monde en soi. L'émotion est dans la manière même de comprendre et d'analyser, comme l'analyse est probablement au cœur même de l'émotion. La connaissance est désir, et le désir connaissance comme l'exprime la vieille expression de *libido cognoscendi*. Certains interviewés, par exemple, évoquent le caractère honnête selon eux, ou malhonnête, de certaines propositions, cette perception émotionnelle jouant un grand rôle dans leur décision. D'autres évoquent l'élégance de certaines propositions. Ils se disent séduits. Mais, je me demande si Michèle Lamont va assez loin dans son analyse. Mon impression personnelle est que l'émotion joue un rôle décisif dans la prise de décision parce que, *in fine*, aucune proposition n'est financée si quelqu'un ne s'est pas battu pour elle. Un des acteurs utilise d'ailleurs une expression significative :

Are you willing to go to bat for this person? (p. 119)

De mon expérience, pour qu'une proposition passe, il faut qu'un ou plusieurs panélistes acceptent de « *go to bat for* » cette proposition. Une proposition qui est bien formulée, raisonnablement originale, rigoureuse, sur la qualité de laquelle tout le monde tend à s'accorder, mais pour laquelle aucun panéliste « *is willing to go to bat for* », sombre d'elle-même au cours du processus de décision. Si c'est le cas, cela veut dire que le rapport entre la personnalité idiosyncrasique des panélistes et les qualités idiosyncrasiques des propositions est déterminant dans les décisions. Mais si c'est bien le cas, alors les décisions peuvent être très différentes selon la composition du comité (face à la même proposition, un chercheur sera prêt à se battre pour elle et un autre pas vraiment, même si leur appréciation est assez similaire : les deux reconnaîtront par exemple les mêmes faiblesses méthodologiques, mais l'un sera « séduit » par l'originalité de la proposition, et l'autre la trouvera surfaite). La personnalité d'un participant est décisive pour faire passer une proposition, et elle peut l'être dans l'autre sens, pour bloquer un projet. Un interviewé le déclare :

In some cases [funding] really depends on an individual hold-out. If that person didn't hold out, [a proposal could] get funded. (p. 148)

En bref, à titre personnel, je me sens beaucoup plus sceptique que les acteurs interviewés par Michèle Lamont, ce sentiment personnel rejoignant l'analyse de cette dernière :

The picture that emerges from this review of the customary rules is that of an imperfect but satisfactory system. Strategic voting, horse-trading, self-interest, and idiosyncratic and inconsistent criteria all are unavoidable parts of the equation. Equally important, panelists' comments and observations show that the act of evaluating is an eminently interactional and emotional undertaking, rather than a cognitive process corrupted by extra-cognitive factors. More specifically:

- the context of evaluation is crucial. Proposals are evaluated relationally, in comparison with other proposals. The universe of comparison is not stable, nor are the criteria.
- Panelists support a pragmatic understanding of fairness that is at odds with the ideal of considering only the intrinsic qualities of proposals. Because many of the judgments are relational and conjectural, panelists have to think strategically about what they can realistically accomplish.
- The influence of interpersonal relationships, including clientelism, cannot be totally eliminated from the evaluation process, because scholarly expertise is surimposed onto the social networks of those who produce knowledge, including, in this case, both applicants and evaluators.
- Idiosyncratic evaluations are almost unavoidable, yet they are usually presented in universalistic terms and seamlessly folded into formal criteria of evaluation.
- Respecting the customary rules of deliberations is crucial for accumulating credibility with co-panelists (a necessary condition for making one's label « stick » to a proposal) and for facilitating deliberations. (pp. 156-157)

La seule façon de savoir vraiment – et c'est là ma proposition méthodologique – serait l'expérimentation. En laboratoire, il faudrait mettre deux « comités » dont la composition disciplinaire serait la plus proche possible, avec des profils très proches (âge, sexe, expérience, appartenance institutionnelle, choix méthodologiques) et leur confier à classer les mêmes propositions. On verrait *in fine* si les classements opérés par les deux comités sont différents ou non, et si oui dans quelle mesure. Il faudrait ensuite tester de la même manière des dispositifs différents pour voir s'ils aboutissent ou non aux mêmes décisions. On devrait pouvoir avoir ainsi une réelle connaissance objective du poids des individus dans le fonctionnement de ces comités, et du poids du dispositif. Cela permettrait de trancher la question : ces comités sont-ils des institutions fortement dépendantes des individus qui les composent ou largement indépendantes de ces individus (pour reprendre la distinction de Hodgson [2006, p. 16] entre *agent sensitive* et *agent insensitive institutions*) ? Et, peut-être, d'imaginer des dispositifs moins dépendants des individus.

Je voudrais faire une dernière remarque. Ce n'était pas le sujet du livre, mais ce dernier invite à cette réflexion. Le bon fonctionnement des comités étudiés, mais plus généralement le bon fonctionnement de la prise de décision dans nos sociétés, notamment au niveau politique dans des questions centrales, suppose à la fois le respect de l'expertise, et le bousculement de l'expertise. Comment les deux doivent-ils se manier et s'articuler (chacun comportant ses dangers propres) ? La question est cruciale et me semble rester largement ouverte.

Références

Arendt Hannah (2005) *La crise de la culture*, Paris, Folio Essais.

Hodgson Geoffrey M. (2006) “What are institutions ?” *Journal of Economic Issues*, vol. XL, n° 1, March, pp. 1-24.

Lamont Michèle (2009) *How professors think. Inside the curious world of academic judgment*, Cambridge MA/London, Harvard University Press.

Valéry Paul (1960) *Œuvres II*, Paris, La Pléiade ■